

**DECISION N° 2019-37**  
**portant organisation interne de l'établissement en pôles d'activités cliniques et**  
**médico-techniques,**  
**portant nomination des chefs de pôles, des cadres de santé et des directeurs**  
**référents desdits pôles**

Fax : 05.49.68.30.00  
www.chnds.fr

**LE DIRECTEUR,**

Vu le code de la Santé publique et notamment les articles L.6143.7, L.6146.1, R6144-1, R6144-40, D6146-1, R6146-2, et suivants,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 30 novembre 2018 portant nomination de Monsieur Pierrick DIEUMEGARD en qualité de Directeur du Centre hospitalier Nord Deux-Sèvres et du Centre hospitalier de Mauléon,

Vu la concertation du Directoire sur l'organisation de l'établissement en pôles d'activité cliniques et médico-techniques en sa réunion du 12 février 2019,

Vu l'avis de la Commission Médicale d'Etablissement sur l'organisation de l'établissement en pôles d'activités cliniques et médico-techniques en sa réunion du 12 février 2019,

**Diffusion :**

- Diffusion Générale
- Président de la CME
- Direction Affaires Médicales
- Intéressés
- DD79 – ARS
- Trésorier principal

Considérant la démission de M. le Dr DEVAUCHELLE de sa fonction de chef de pôle Médecines par lettre en date du 15 mai 2019,

Vu la proposition de nomination du chef de pôle Médecines de Monsieur le Président de la Commission Médicale d'Etablissement par mail en date du mardi 4 juin 2019,

Vu la décision n°2019-22 portant organisation interne de l'établissement en pôles d'activités cliniques et médico-techniques, et portant nomination des chefs de pôles, des cadres de santé et des directeurs référents desdits pôles,

**DECIDE**

**Article 1**

A sa demande, il est mis fin à la fonction de chef de pôle Médecines de M. le Dr Hugues DEVAUCHELLE.

**Article 2**

Il est procédé, pour une durée de quatre ans renouvelable, à la nomination en qualité de chef de pôle Médecines de M. le Dr Alexandre KARABETSOS.

**Article 3**

Il est procédé à la désignation en qualité de représentant de la Direction au sein des pôles de :

- Pôle interventionnel : Monsieur BONNAIN
- Pôle médico-technique : Monsieur JOUILLE



... le CHNDS  
aussi aux bons soins de l'environnement !

Toutes les correspondances administratives doivent être adressées à la Direction

#### **Article 4**

L'article 4 de la décision n°2019-22 est rédigé ainsi :

La liste des chefs de pôles, des cadres soignants, et des cadres de direction des pôles est arrêtée comme suit :

<b>Nom du pôle</b>	<b>Chef de pôle</b>	<b>Cadre soignant</b>	<b>Cadre de direction</b>
Médecines	M. le Dr KARABETSOS	Mme PAYNEAU	Mme SIMON
Interventionnel	M. le Dr AKAKPO	Mme MAIRE	M. BONNAIN
Femme – Mère - Enfant	Mme le Dr CLEMENT	Mme CINTAS	Mme LEMAITRE
Urgence et soins continus	M. le Dr LEVEAU	M. TEXIER	Mme LEMAITRE
Médico-technique	M. le Dr LASSERE	M. TEXIER	M. JOUILLE
Gériatrie	Mme le Dr DUPOIRON	Mme LARGEAU	Mme SIMON
Santé mentale	M. le Dr SALIM	M. CHARLES	M. MEYNARD

#### **Article 5**

La présente décision est applicable à compter du 7 juin 2019.

Fait à Parthenay, le 5 juin 2019



Le Directeur,

Pierick DIEUMEGARD